



Probleme plancher fragile chute de platre dans appart inferieur

Par **babar84**, le **14/08/2017** à **23:41**

bonjour rnrnje suis propriétaire de 3 des 4 apparts de la co prornil n y a pas de syndic ... est ce legale et certainement pas d'assurance de co prornj ai effectué des travaux d aménagements interieur j ai prevenu par lettre mon co propriétaire (la mairie) rnassurant ne pas toucher a tous ce qui demanderais un permis de travaux ce que j ai respectérnen demontant un vielle escalier menacant rnje me suis aperçu que sous celui ci il ny avait pas de chappe beton créé par dessus les poutres et les bois de transverses juste du platre entre celle ci rncertainement les construction ce faisait comme ca a lepoque!! rnlle probleme c que une semaine plus tard un morceau de platre est tombé chez mon voisin en dessous aucun blessé degats minime rnqui est responsable sachant que mon assurance pour ma partie ne couvre pas ce genre de chose rnet que lon a pas d assurance de co pro la mairie veut faire venir un expert pour estimé les degats et etre sur de la solidité du plancher!rnsi il y a des travaux a effectué qui dois payer ?rnest ce que je suis responsable sachant que j ai juste démonté un escalier sans toucher au revetement de sol ni autre chose du plancher!rnest ce un vice caché ?? la mairie qui ma vendu le bien et qui a crée en dessous un faut plafond devait t'elle me dire ce quil en etait ? rnmmerci de vos reponses